

Trêve de Noël

Asile - Les requérants d'asile déboutés du canton de Vaud bénéficieront d'une trêve de Noël. Le conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud a annoncé, hier qu'il n'y aura pas de renvois forcés «entre le 20 décembre et le 10 janvier environ». Le chef du Département des institutions (DIRE) a admis devant le Grand Conseil qu'il y aura «une pause de fin d'année», tant pour des raisons d'organisation des plans de vol — les avions sont bondés — qu'à cause des fermetures de bureaux durant les Fêtes. Jean-Claude Mermoud a toutefois refusé de décréter un moratoire sur les mesures de contrainte jusqu'à l'examen de la motion Melly — qui demande l'arrêt des renvois forcés et la levée de l'interdiction de travailler pour les requérants déboutés — devant le Grand Conseil.

ATS